



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES
BANQUE DE L'ORME DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Au 1^{er} janvier 2026

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires en vigueur au 01/01/2026 et appliqués à la Clientèle "Décideurs en Région" gérée par la Banque de l'Orme⁽¹⁾, banque judiciaire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations sur la confiance et la transparence. C'est pourquoi, lors de toute ouverture de compte courant, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement du compte et des produits et services qui lui sont rattachés.

Les experts de La Banque de l'Orme Ile-de-France sont spécialisés dans les procédures collectives. Ils accompagnent les entreprises et les professionnels en difficulté pour les orienter vers une solution adaptée.

Les prestations sont assurées par une équipe de professionnels 100 % dédiés à cette activité. Ils font appel à leurs compétences techniques et juridiques, ainsi qu'à leurs capacités d'écoute et d'analyse.

De la période de sauvegarde ou de redressement judiciaire au plan de continuation, vous bénéficiez de la solidité de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, acteur majeur de l'économie régionale.

En vous remerciant de votre confiance.

Retrouvez nos conditions tarifaires sur le site internet :
www.caisse-epargne.fr

Nota : les conditions tarifaires peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché.

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations sont soumises à la TVA.

TVA Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2026).

(1) Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA, utilisée par la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire. Caisse d'Epargne Ile de France, 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13. Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital : 2 375 000 000 euros - 382 900 942 RCS Paris. Siège social : 19, rue du Louvre 75001 Paris - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200.

SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



1.1. Compte courant et services associés	6
1.2. Banque à distance & échanges de données informatisées	7
1.3. Sécurisation des opérations en ligne	13
1.4. Gestion de trésorerie	14
1.5. Grands remettants de chèques	14
1.6. Opérations de paiement et d'encaissement	15
1.7. Dates de valeur(jours ouvrés)	21
1.8. Instruments de paiements	22
1.9. Solutions d'encaissement	23
1.10. Merchant Portal	25

2 LES FINANCEMENTS



2.1. Cycle d'exploitation.....	26
2.2. Engagements par signature de la banque	28
2.3. Financement des investissements ..	28
2.4. Assurance des emprunteurs	29
2.5. Garanties sur prêts.....	29
2.6. Financement des opérations immobilières.....	29
2.7. Financement locatif.....	30
2.8. Couverture de taux.....	30
2.9. Financements Durables	30

3 LES PLACEMENTS



3.1. Épargne bancaire.....	31
3.2. Épargne financière	31
3.3. Comptes titres	33

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



4.1. Banquier du Dirigeant.....	34
4.2. Ingénierie Sociale.....	34
4.3. Ingénierie Financière	35
4.4. Ingénierie Immobilière.....	36
4.5. Accompagnement de votre démarche RSE	36
4.6. Cybersécurité	36

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



5.1. Tenue de compte.....	37
5.2. À destination de l'étranger	37
5.3. En provenance de l'étranger.....	39
5.4. Échanges de données informatisées ..	41
5.5. Opérations de change.....	41
5.6. Offre bpi france assurance export	42
5.7. Avances en devises import et export	42
5.8. Garanties internationales	42
5.9. Portail Trade	42
5.10. Offre Coface	42
5.11. Offre d'accompagnement à l'international	42
5.12. Frais annexes.....	42

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



- 6.1. Recherche de document 43
- 6.2. Autres frais 43
- 6.3. JeDéclare.Com 43

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



- 7.1. Commission d'intervention..... 44
- 7.2. Incidents liés aux chèques 44
- 7.3. Incidents liés aux prélèvements 44
- 7.4. Opérations particulières 45
- 7.5. Oppositions 45

8 LEXIQUE



- Lexique 46

9 LES NUMÉROS UTILES



- Cartes Bancaires 52
- Monétiques Commerçants 52

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



- Procédure de réclamation 53
- Procédure de médiation 53
- Pour toute information complémentaire 55

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



>1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

■ Frais de tenue de compte en euros ou en devises⁽¹⁾

- Clientèle Entreprises	52,00 €/mois
- Clientèle Économie Sociale, Logement Social et Entreprises Publiques Locales	15,00 €/mois
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif ⁽²⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier).....	30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte

■ Commission de mouvement en euros ou en devises

- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs par mois	0,20%
- Minimum de perception	9,00 €/mois

■ Fusion de comptes en intérêts

- Frais de mise en place	Nous consulter
- Commission de fusion de comptes en intérêts	20,00 €/compte/mois

■ Service Digital Box

Gratuit⁽³⁾

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

■ Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable

- Commission d'actualisation administrative et juridique pour une entité ayant un chiffre d'affaires ou un budget annuel :	
- Inférieur à 5 millions d'euros	250,00 €/an
- Compris entre 5 et 15 millions d'euros	500,00 €/an
- Supérieur à 15 millions d'euros	1 250,00 €/an

BON À SAVOIR :

Frais d'actualisation du dossier administratif juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

■ Autres prestations

- Frais d'ouverture de compte courant	50,00 €
- Frais de clôture de compte courant	100,00 €
- Échelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé)	15,00 €/échelle
- Envoi de ticket d'agios avec arrêté périodique (sur demande)	Gratuit
- Récapitulatif annuel de frais	Gratuit
- Domilis Pro ⁽⁴⁾ - service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
- Lettres-chèques	Nous consulter

(1) Montant prélevé dans la devise au taux de change en vigueur à la date d'arrêté de compte.

(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(3) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(4) Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

- Information annuelle aux commissaires aux comptes :	
- Pour la clientèle Grands Comptes ⁽¹⁾	320,00 € TVA
- Pour les autres clientèles.....	160,00 € TVA
- Certificat de dépôt de fonds établi lors de la constitution d'une société ou lors de l'augmentation de capital d'une société.....	160,00 €
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte (RAFEC)	Gratuit
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte (RMFEC)	Gratuit
- Délivrance d'attestations diverses sur compte courant ⁽²⁾	50,00 €/acte
- Ajout/suppression de pouvoirs, représentant légal, associés, procurations	35,00 €
- Fusion de sociétés.....	400,00 € par structure absorbée

■ Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique ⁽³⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés bimensuels	1,90 €/trimestre	5,10 €/trimestre
Relevés décadiques	3,30 €/trimestre	8,80 €/trimestre
Relevés hebdomadaires	4,90 €/trimestre	13,10 €/trimestre
Relevés journaliers	20,30 €/trimestre	54,70 €/trimestre

>1.2. BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

CE NET COMPTES

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Epargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

- Frais de mise en place du service.....	20,00 € TVA
- Abonnement au service de banque à distance (clientèle Entreprise).....	20,00 €/mois
- Abonnement au service de banque à distance (clientèle Économie Sociale, Logement Social)	5,00 €/mois
- Option bourse	Gratuit
- Frais d'intervention (gestion des utilisateurs et habilitations, import des destinations en masse)	100,00 € TVA
- Gestion des comptes destinataires sur votre solution internet - par authentification forte	Gratuit
- par nos services	100,00 €

(1) Entreprises ayant un CA > à 100 M€ ou détenues par un groupe réalisant un CA > à 100 M€ et aux entités ayant un budget annuel supérieur à 30 M€.

(2) Certaines prestations sont susceptibles d'être soumises à TVA.

(3) Sous réserve de la souscription au service « Digital Box ».

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



CE NET Remises

La Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

Frais de mise en place du service	30,00 € TVA
Abonnement mensuel :	
■ Service de remise d'ordres	20,00 €/mois
Dépôt de remises et suivi des ordres avec confirmation par signature électronique, récupération des compte-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires et des impayés	
■ Service de saisie d'opérations	26,00 €/mois
Saisie d'opérations, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs	
GPI Swift	5,00 €/mois TVA
Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA	18,00 €/mois TVA

CE NET EDI (échange de données informatisées avec la banque)

L'offre CE NET EDI permet la gestion des flux via les protocoles de communication bancaires. Elle permet également de souscrire à la carte les fonctionnalités comptes et flux déjà disponibles aux travers des autres offres CE NET Comptes et CE NET Remises.

► EBICS T/TS	
Solution d'échange de fichiers de virements, prélèvements, TIPSEPA, effets de commerce et de téléchargement de relevés par télétransmission, avec signature jointe confirmation par certificat électronique (profil TS) ou signature disjointe avec confirmation disjointe par signature électronique (profil T)	
Frais de mise en place du service	50,00 € TVA
■ Abonnement mensuel CE NET EDI (sens banque> client) : Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations.....	65,00 €/mois
■ Option canal EBICS T ou TS (sens client> Banque) : Transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR.....	65,00 €/mois TVA

► SWIFTNet	
Frais de mise en place du service	Nous consulter TVA
Abonnement mensuel :	
■ SWIFTNet FileAct.....	Nous consulter TVA
■ SWIFTNet FIN	Nous consulter TVA
Réception de MT101 en provenance de banques tierces	
■ Abonnement mensuel.....	Nous consulter
■ Envoi de MT940 vers des banques tierces.....	Nous consulter

► Pe SIT	
Frais de mise en place du service	Nous consulter TVA
Abonnement mensuel.....	Nous consulter TVA

AUTRES PRESTATIONS POUR CE NET COMPTES ET CE NET REMISES :

- Avenant	30,00 €
- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	0,04 €/ligne
- Relevés format CFONB, xml, format MT940.....	22,00 €/mois/compte
- Relevés Intraday (format CAMT052 ou MT942).....	20,00 €/mois/compte
- Relevé d'opérations de virement et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (camt 054) ⁽¹⁾	Gratuit
- Relevé compte Epargne (CAMT053 et CFO B120) ⁽¹⁾	Nous consulter
- Relevés de frais bancaires (CAMT086)	5,00 €/mois/compte
- Abonnement au service TLMC (Transmission Lignes Magnétiques de Chèques)	À partir de 12,00 €/mois

SERVICE GESTION DE FACTURES TVA

BON À SAVOIR :

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

■ Découverte	Gratuit⁽²⁾
■ Basique	18,00 €/mois⁽²⁾
■ Essentiel	33,00 €/mois
■ Pro	79,00 €/mois⁽²⁾
■ Pro+	199,00 €/mois⁽²⁾

(1) sous réserve de commercialisation

(2) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients.	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures.	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures **	✗	✗	✓	✓	✓
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs **	✓	✓	✓	✓	✓
PRE-COMPTABILITE					
Reprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires **	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes*

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
SUIVI FINANCIER & TRESORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Elaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



PULCEO

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

Frais de mise en place du service sur place **Nous consulter** **TVA**

Frais de mise en place du service à distance **à partir de 200,00 €** **TVA**

Abonnement Pulceo **à partir de 40,00 €/mois** **TVA**

Certificat dans le cloud⁽¹⁾ **Nous consulter**

Options suivantes au choix, abonnement mensuel : **à partir de 10,00 €/mois/option** **TVA**

- par banque supplémentaire

- par compte supplémentaire

- par utilisateur supplémentaire

- Abonnement historique étendu

- Abonnement mobile élargi

- Abonnement Option SEPAMAIL Diamond

- Abonnement Option EllispHERE (gestion du risque commercial)

Autres options suivantes au choix :

- Service de Signature électronique des mandats de prélèvements SEPA

 - Abonnement au service **10,00 €/mois** **TVA**

 - Côté unitaire **0,70 €/signature de mandat** **TVA**

- Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles

 - Abonnement **15,00 €/mois** **TVA**

- Option propositions d'équilibrages des soldes des comptes

 - Abonnement **15,00 €/mois** **TVA**

- Trésorerie détaillée

 - Abonnement **15,00 €/mois** **TVA**

Abonnement au Service Facture électronique :

 - Jusqu'à 1000 factures fournisseurs) **50,00 €/mois** **TVA**

 - Au-delà **Nous consulter** **TVA**

Option E-devis **0,70 €/par demande de signature** **TVA**

(1) sous réserve de commercialisation

PULCEO CONNECT

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

Pulceo Connect	9,00 €/mois TVA
	Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
Option EllispHERE (gestion du risque commercial)	10,00 €/mois TVA
	Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

PULCEO ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Via le protocole EBICS (CE Net EDI), PulCEo Administrateur Judiciaire permet de gérer quotidiennement la signature de vos opérations bancaires par l'administrateur judiciaire lorsque ce dernier est désigné avec une mission d'assistance ou d'administration provisoire.

Frais de mise en place du service	Gratuit
Abonnement PulCEo Administrateur Judiciaire	45,00 €/mois TVA

> 1.3. SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Epargne (CE NET, EBICS) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

• Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles ⁽¹⁾ et au règlement européen eIDAS ⁽²⁾ , ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.	
• Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.	
• Secur'Pass ⁽³⁾ est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile.	
■ Certificat électronique : abonnement Certiceo certificat électronique (engagement contractuel pour une durée de 3 ans)	80,00 €/an TVA
■ Certificat 3 Skey	
- Par token USB NG Pro	100,00 € TVA
■ Authentification Secur@ccès et lecteur CAP	
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées)	18,00 €/lecteur TVA
- Cotisation carte Secur@ccès	10 €/an TVA
- Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque	15,00 € TVA
- Frais de refabrication carte Secur@ccès ⁽⁴⁾	Prix de la carte TVA
- Frais de demande de réédition de code confidentiel	8 € TVA
■ Sécur'Pass ⁽³⁾	Gratuit

(1) RGS : Référentiel Général de Sécurité.

(2) Réglementation européenne sur les services de confiance (UE 910/2014).

(3) Sous réserve d'éligibilité.

(4) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



> 1.4. GESTION DE TRESORERIE

CENTRALISATION DES RECETTES

- Integral Cash Recette [Nous consulter](#)

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Epargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

CENTRALISATION DE TRESORERIE

- Treseo Cash Pooling Physique [Nous consulter](#)

- Integral Cash Pooling Notionnel [Nous consulter](#)

DÉFINITION :

- Treseo Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.

> 1.5. GRANDS REMETTANTS DE CHÈQUES

- Frais de mise en place (TLMC, CHPR, Scan centralisé) **100,00 €**

- Frais de service TLMC **50,00 €/mois**

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

■ Frais de service CHPR.....	50,00 €/mois
------------------------------	---------------------

DÉFINITION :

La télécollection CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

■ Frais de service Scan Centralisée	50,00 €/mois
-------------------------------------------	---------------------

DÉFINITION :

L'offre Scan Centralisé permet de simplifier l'encaissement des chèques en confiant l'intégralité du traitement des remises physiques à notre prestataire (scannérisation, compensation, crédit en compte, émission d'un reporting PDF).

> 1.6. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

BON À SAVOIR : JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

J: jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où la Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Chèques

- Paiement d'un chèque.....	Gratuit
- Frais d'émission d'un chèque de banque en euros.....	25,00 €

■ Retraits d'espèces

En euros

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque.....	Gratuit
- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) d'un autre établissement) :	
• Dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit
• Dans un autre établissement :	
- Avec une carte Visa Business, Associatis (au delà de 3 retraits par mois).....	1,00 €/retrait
- Avec une Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (au delà de 3 retraits par mois)	1,00 €/retrait
- Avec une carte Visa Gold Business, Visa Platinum Business, Visa Corporate ou Visa Gold Corporate	Gratuit

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



En devises

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25 €
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %

■ Paiements par carte

- En euros dans un pays de la zone euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone euro :
 - Commission proportionnelle en plus de la commission de change **2,80 %**
 - Commission fixe **1,00 €/paiement**

■ Virements

Tarification par virement	Banque de l'Orme	CeNet	Télétransmission
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	19,00 €	0,22 €	0,22 €
Virement SEPA jour			0,40 €
Virement spécial (URSSAF, TVA...)			0,40 €
Virement tiers urgent (avant 16h, effectué dans l'heure)	30,00 €		8,00 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	10,00 €	Gratuit	
Virement de Trésorerie	30,00 €		8,00 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	30,00 €		Nous consulter
Emission de virement sur liste en format "Papier"	90,00 €		
Virement SEPA instantané unitaire ou multiple vers une autre banque (jusqu'à 15 000 € inclus)		0,22 €	
Virement SEPA instantané par fichier vers une autre banque			0,22 €

DÉFINITIONS :

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Epargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires ou entre un compte bancaire et un compte d'épargne, situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virement SEPA Instantané unitaire ou multiple** (saisie en ligne) : transfert de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA et atteignables Instant Payment. Le délai de traitement est de 10 secondes entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virement SEPA Instantané par fichier télétransmis** : transfert de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA et atteignables Instant Payment. Le délai de traitement est de moins d'1h entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Epargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télecopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



■ Prélèvements SEPA / TIP SEPA

DÉFINITION : les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

Service de gestion des créanciers

- Ajout ou modification d'un émetteur à sa liste blanche	15,25 €/ligne
- Ajout ou modification d'un émetteur à sa liste noire	15,25 €/ligne
- Ajout ou modification d'un émetteur à sa liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	Sur devis
- Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	15,00 €
- Annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	15,00 €
- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'un mandat de prélèvement SEPA	21,00 € TVA

■ Effets de commerce

- Domiciliation d'un effet	Gratuit
- Frais pour accord de paiement hors convention de « Paiement Sauf Désaccord » par support papier	20,00 €/effet
- Frais pour accord de paiement hors convention de « Paiement Sauf Désaccord » via Internet	Gratuit
- Frais par remise d'effets	14,00 €/remise
- Frais par effet remis	6,00 €/effet
- Remise de LCR par télétransmission	0,50 €/ligne
- Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, modification	20,50 €/effet
- Avis de sort	20,00 €
- Effet restitué	20,50 €
- Bon à payer ponctuel :	
- avec la Convention de paiement sauf désaccord	Gratuit
- par opération manuelle	20,00 €/effet
- Impayé sur effet à l'encaissement (hors récupération des frais de protêts éventuels)	18,00 €
- Paiement d'un effet sur compte insuffisamment provisionné	20,00 €

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

■ Remises d'espèces en agence Securexpress⁽¹⁾

- Adhésion au service	51,00 €/an
- Assurance ⁽²⁾ recette-dépôt	27,40 €
- Cotisation carte de dépôt Sécurexpress	8,10 € (1^{ère} carte gratuite)
- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication	8,10 €/an
- Demande de rédition de code confidentiel	6,17 €

■ Prestation particulière de remise d'espèces en agence (Clientèle Grands Comptes)

Nous consulter

■ Offre fiduciaire

Nous consulter

BON À SAVOIR :

L'offre fiduciaire est un service de sécurisation des fonds dans le point de vente et de ramassage par les transporteurs de fonds.

- Pour les coffres forts intelligents : crédit sur fichier	Gratuit
------------------------------------------------------------------	----------------

■ Remise d'espèces hors agence

Sur devis

- Service de ramassage des fonds

■ Chèques

- Remise de chèque(s) compensable en France	Gratuit
Date de valeur = J + 1 ouvré ⁽³⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la Convention de compte courant)	
- Télécollection images chèques	Nous consulter

(1) Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



■ Remise de chèques hors agence		Sur devis
- Service de ramassage des chèques		
■ Virements		
- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent		Gratuit
- Réception de virement de trésorerie euro zone euro		Gratuit
- Réception de virements instantanés		Gratuit
■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA par télétransmission		
- Demande ICS (Identifiant Créditeur SEPA)		50 € TVA
- Émission de prélèvement SEPA CORE		0,35 €/opération
- Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)		0,40 €/opération
- Frais de remise de (prélèvements) confirmés par signature électronique.....		Gratuit
- Remise de TIP SEPA (hors coût faonnier).....		0,22 €/opération
■ Interventions et demandes particulières		
- Frais de rejets sur prélèvement SEPA émis revenu impayé par télétransmission.....	15,00 €/prélèvement	
- Rejet de virements reçus	18,00 €	
- Rejet de virements émis suite à l'émission d'un virement SEPA	5,00 €	
■ Autres		
- Changement de domiciliation	20,00 €	
■ Services SEPAmail (Diamond via API) ⁽¹⁾		
Vérification de coordonnées bancaires		Nous consulter
- Frais de mise en place		Nous consulter
- Frais de demande de vérification		Nous consulter

(1) Sous réserve de commercialisation

> 1.7. DATES DE VALEUR (Jours ouvrés)

Date retenue pour la détermination du solde du compte qui sert d'assiette au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (J=jour de comptabilisation)

■ Remise de chèque

- Remises de chèque(s) compensable(s) en France **J+1 ouvré⁽¹⁾**
- Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la Convention de Compte Courant)
- Paiement par chèque..... **1 J avant la date de règlement bancaire**

■ Virement

- Virement émis **J**
- Virement reçu **J**

■ Prélèvements

- Prélèvement **J**

■ Remise d'effet

- Sauf bonne fin > 7J ouvrés avant la date d'échéance..... **4 jours calendaires après échéance**
- Crédit après encaissement :
 - > 7 J ouvrés avant la date d'échéance..... **4 jours calendaires après échéance**
 - < 7 J ouvrés avant la date d'échéance..... **Date de remise + 10 J**
- Paiement d'un effet **J-1**
- Date de valeur d'escompte **J**

■ Paiements par carte bancaire

- Débit immédiat **J**
- Débit différé :
 - Date d'arrêté de compte⁽²⁾..... **Le dernier jour du mois**
 - Date de valeur⁽³⁾..... **Le 4 du mois suivant**
 - Date de débit des factures⁽⁴⁾ **Le 4 du mois suivant**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Date à laquelle la Caisse d'Épargne arrête le cumul des factures du client enregistrées dans leur ordre chronologique.

(3) Date de référence servant au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs.

(4) Date à laquelle la Caisse d'Épargne débite le compte du client du montant total des factures cumulées depuis le dernier débit. A cette date, le solde du compte doit être suffisamment provisionné pour permettre le débit.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



> 1.8. INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires	Gratuit
- Frais de renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières)	Gratuit
- Carnets de remises de chèques personnalisés	Gratuit
- Frais d'envoi de chéquier en pli recommandé (frais postaux inclus TTC / envoi).	7,65 €
- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois suivant sa mise à disposition	7,50 €/chèquier
- Fabrication de lettres-chèques /chèques sécurisés.....	Nous consulter

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

■ Cotisations cartes

- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	65,00 €/an
- Carte Visa Business (débit immédiat ou différé).....	65,00 €/an
- Carte Visa Gold Business (débit immédiat ou différé).....	150,00 €/an
- Carte Visa Platinum Business (débit différé)	252,00 €/an
- Carte de retrait Associatis.....	20,30 €/an
- Service e-Cartes	13,75 €/an

■ Opérations diverses

- Refabrication de carte avant échéance	11,80 €
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel	8,50 €
- Envoi de carte bancaire en recommandé avec AR à votre demande (ajustable selon frais postaux).....	7,65 €/envoi
- Modification temporaire du plafond carte ⁽¹⁾	18,60 €/demande de modification

CARTE CORPORATE GROUPE (CCG)

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Corporate Groupe (CCG) optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

■ Cotisation Pack	27 €/mois <small>TVA</small>
■ Cotisation carte Visa	5 €/mois
■ Cotisation carte Visa Gold.....	12 €/mois
■ Service optionnels de l'offre Carte Corporate (certains services peuvent être soumis à TVA	Nous consulter

(1) Sous réserve d'acceptation.

ASSURANCES

BON À SAVOIR :

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus »⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| - Assurance moyens de paiement « Pro Plus » ⁽¹⁾⁽²⁾ | 20,30 €/an/compte |
| - Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif ⁽¹⁾⁽²⁾ | 16,30 €/an/compte |

> 1.9. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■ Frais de mise en service TVA

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| - SP PLUS | 250,00 € |
| - JePaieEnLigne | 200,00 € |
| - JePaieEnLigne Express | 50,00 € |

■ Forfait mensuel Intégrant le module contre la fraude (Options Risque Pilotage 1 & 2) TVA

- | | |
|-----------------------|----------------|
| - SP PLUS | 38,00 € |
| - JePaieEnLigne | 38,00 € |

■ Abonnement mensuel (sans option) TVA

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| - SP PLUS | 25,00 € |
| - JePaieEnLigne | 20,00 € |
| - JePaieEnLigne Express | 5,00 € |

■ Frais liés aux transactions

Nous consulter

■ Commission monétique sur paiement

Nous consulter

■ Options additionnelles SP Plus

Nous consulter TVA

PAYPLUG⁽³⁾

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| - Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par la Caisse d'Epargne..... | Nous consulter |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

(3) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Etablissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

■ Le contrat monétique accepteur

BON À SAVOIR :

Caisse d'Epargne propose une gamme complète de contrats monétiques accepteurs en proximité et en vente à distance sécurisée. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé.

- Commission monétique sur paiement	Nous consulter
- Relevé Annuel des Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
- Relevé Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit

■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE)

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Terminal filaire (raccordé au réseau téléphonique)	Nous consulter
- Terminal fixe (IP ou 4G)	Nous consulter
- Terminal mobile (IP ou 4G)	Nous consulter
- Terminal ultra mobile (4G)	Nous consulter

■ Prestations associées ou complémentaires

- Frais de chargement logiciel spécifique	Nous consulter
- Installation sur site (matériel et logiciel)	Nous consulter
- Paiement Location Biens et Services (PLBS)	Nous consulter
- Frais de téléchargement de logiciel spécifique (VAD ou privatif, UPI, AMEX, Cetelem, Accord, Diners, Discover, JCB, DCC)	Nous consulter
- Solution d'édition/lecture de chèque	Nous consulter
- Frais de rupture anticipée de contrat	Nous consulter
- Frais pour non restitution terminal/Équipement hors d'usage	Valeur résiduelle du TPE
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
- Relevé d'édition monétique détaillé (selon périodicité)	Nous consulter
- Frais sur contrats inactifs	35 €/an
- Frais de recherche sur historique de télé collecte sur erreur de montant et sur erreur non fondée	De 13 € à 65 €
- Frais de consommable de TPE	Frais réels
- Frais de réédition d'une facture annuelle de location TPE	6,00 €
- Frais de réédition du Récapitulatif Annuel des Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	6,00 €
- Frais de réédition du Récapitulatif Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	6,00 €
- Frais de gestion des impayés	
- Par opération traitée par le schéma « CB »	21,00 €
- Par opération traitée par les autres schémas	45,00 €
- Edition ou duplicité carte de domiciliation	10,00 €
- Offre tourisme (encaissement des cartes étrangères : UPI, diners, discover, JCB, etc.)	Nous consulter

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY⁽¹⁾ **Nous consulter**

PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT⁽²⁾ **Nous consulter**

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

TAP TO PAY

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

- Abonnement	4,90 €/mois
- Commission monétique carte réseau	1,25%
- Commission monétique carte UE	1,25%
- Commission monétique cartes commerciales	2,50%
- Commission monétique cartes étrangères	2,50%
- Coût fixe par transaction	0,15 €

AUTRES SERVICES D'ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

■ Solution Bridge⁽³⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bridge, une solution d'initiation de paiement par virement pour le règlement des factures et des hauts paniers d'achat.

> 1.10 MERCHANT PORTAL **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

outil à destination des commerçants pour leur permettre d'accéder à leur activité monétique (par exemple : encaissement, chiffre d'affaires par point de vente, activité, ...)

(1) Paiement « N Fois », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Epargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(2) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Epargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

(3) Bridge est un service de Perspecteev, proposé par Caisse d'Epargne. Perspecteev, société par actions simplifiée au capital de 759 916,80 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est 4, rue de la pierre levée, 75011 Paris. Perspecteev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

2 LES FINANCEMENTS



>2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

FRAIS DE DOSSIER EN % DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT

- Crédit de dépassement de découvert	1,00 % (min. 180 €)
- Renouvellement	3,00 % (min. 200 €)

DÉCOUVERT (FACTURATION TRIMESTRIELLE)

- Commission de plus fort découvert ⁽¹⁾ (calculée sur le solde débiteur le plus important, en valeur, de chaque mois)	0,20 % max
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

- Commission d'engagement	Nous consulter
---------------------------------	-----------------------

Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé lorsqu'il est confirmé. Elle est perçue annuellement ou trimestriellement.

- Commission de dépassement de découvert (majoration taux client)	+ 5 % du taux négocié dans la limite du taux réglementaire
-------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

- Commission d'immobilisation ⁽¹⁾ (calculée sur le solde moyen débiteur de la période, perçue uniquement si le compte est débiteur en permanence au cours du trimestre indiqué)	2,00 % max
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

- Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel)	Nous consulter
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

- Taux d'intérêt de l'autorisation de découvert (Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant) ⁽²⁾ ...	Taux d'intérêt conventionnel indiqué aux conditions particulières de la convention de découvert
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Taux d'intérêt du découvert non autorisé.....	Taux maximum autorisé par la législation en vigueur
-------------------------------------------------	------------------------------------------------------------

ESCOMPTE

- Taux d'intérêt escompte autorisé	Nous consulter⁽³⁾
- Taux d'intérêt escompte occasionnel	Nous consulter⁽³⁾
- Minimum d'intérêts perçus	7,00 €/remise
- Minimum de jours lors du décompte d'agios	10 jours ouvrés

(1) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(2) Voir le Lexique pour un exemple d'un calcul de TEG

(3) Intérêts calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée, et du montant des effets escomptés. Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable. Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro (0), il sera alors considéré comme étant égal à zéro (0).

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

BON À SAVOIR :

La loi Daily vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Frais de convention cadre (mise en place)	100,00 €
- Commission de bordereau	55,00 €
- Commission de notification/courrier	25,00 €
- Commission par créance cédée.....	20,00 €
- Commission de relance Daily.....	25,00 €
- Commission de renouvellement ou prorogation.....	25,00 €
- Commission de mise en impayé	25,00 €
- Mainlevée de notification.....	50,00 €

GESTION DU POSTE CLIENTS **Nous consulter**

BON À SAVOIR : Financement de vos factures

La Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client	Nous consulter
- Offre d'assurance-crédit TRADELINER et EASYLINER : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationale	Nous consulter
- Offre d'assurance-crédit SINGLE RISK ⁽¹⁾ et SINGLE FRAME ⁽¹⁾ : permet d'assurer à moyen terme soit un contrat commercial spécifique en France ou à l'étranger (Single Risk) soit un contrat cadre intégrant des opérations récurrentes (Single Frame).	Nous consulter
- Offre de renseignement commercial et recouvrement URBA 360 : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects.....	Nous consulter TVA

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (réservé au Secteur Public)

- Taux	Taux personnalisé
- Commission d'engagement	Nous consulter
- Commission de mouvement	Nous consulter
- Commission de non-utilisation	Nous consulter

FINANCEMENT DES STOCKS **Nous consulter**

AVAL DE TRAITE

- Commission sur aval de traite.....	2,00 % (min. 100 €)/an
--------------------------------------	-------------------------------

(1) Sous réserve de commercialisation

2 LES FINANCEMENTS



> 2.2. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DE LA BANQUE

■ Cautions bancaires

- Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé	125,00 €
- Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé fourni par le client (nécessitant une validation juridique).....	Nous consulter
- Commission d'engagement annuelle.....	2,00 % (min. 125,00 €)
- Mainlevée, modification ou dénonciation d'engagement par signature	70,00 €

■ Garanties à première demande	Nous consulter
--------------------------------------	-----------------------

■ Cautions de marché (restitution d'acompte, retenue de garantie)	Nous consulter
-------------------------------------------------------------------------	-----------------------

■ Cautions accises, agro-alimentaire, douane, professions réglementées .	Nous consulter
--------------------------------------------------------------------------	-----------------------

> 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FRAIS DE MISE EN PLACE

- Frais de dossier sur prêt moyen-long terme	1,00 % (min. 300,00 €)
- Frais de dossier sur enveloppe Crédit Bail Mobilier ou Location Longue Durée	Nous consulter

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

- Réédition du tableau d'amortissement	35,00 €
- Simulation de décompte de remboursement anticipé.....	55,00 €
- Avenant complexe (changement d'emprunteur, désolidarisation, transfert de prêt sur un autre objet).....	355,25 €
- Indemnité de remboursement anticipé	Selon contrat
- Indemnité de réaménagement.....	Selon contrat
- Intérêts de retard sur échéance de prêt	Selon contrat

> 2.4. ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts moyen long terme. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

> 2.5. GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- Prise de garanties société de caution mutuelle.....	Nous consulter
- Gage sur véhicule automobile	175,00 €
- Nantissement de parts sociales de Société Civile Immobilière	650,00 € (y compris 150 € de frais de notification extrajudiciaire)
- Nantissement de parts sociales hors SCI ou d'actions de sociétés non cotées.....	500,00 €
- Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance-vie hors Caisse d'Epargne en unités de compte	100,00 €
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé.....	500,00 €
- Gage sans dépossession de bien(s) meuble(s) corporel(s)	500,00 €
- Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	100,00 €/acte
- Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC ⁽²⁾	Gratuit
- Mainlevée totale ou partielle d'hypothèque, nantissement de fonds de commerce, de gage sans dépossession, de parts sociales, de compte titres, d'assurance vie hors réseau.....	95,00 €
- Fiducie sûreté ⁽³⁾	Nous consulter

> 2.6. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

FINANCEMENTS

- Honoraires de montage ou d'arrangement (frais de dossier).....	Nous consulter
- Commission d'engagement sur autorisation de crédit (Par trimestre. Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé).....	Nous consulter
- Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours (Frais prélevés lors du renouvellement, de la prorogation ou de l'augmentation d'un concours, facturés en % du montant du concours).....	Nous consulter
- Frais de modification contractuelle	Nous consulter

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris.

(2)CEGC : Compagnie Européenne de Garanties et Caution.

(3) Sous réserve de commercialisation

2 LES FINANCEMENTS



CAUTIONS IMMOBILIÈRES

- Garanties Financières d'Achèvement (GFA)
 - GFA **Nous consulter**
 - GFA VRD (Voirie, Réseau, Divers)..... **Nous consulter**
- Engagements par signature..... **Nous consulter**

COMpte RÉSERVATAIRE

- Ouverture et gestion de compte réservataire **Gratuit**

> 2.7. FINANCEMENT LOCATIF

- CRÉDIT BAIL IMMOBILIER** **Nous consulter** TVA
- CRÉDIT BAIL MOBILIER** **Nous consulter** TVA
- LOCATION LONGUE DURÉE** **Nous consulter** TVA
- UNE OFFRE DE FINANCEMENT DES VENTES EN LOCATION FINANCIÈRE PROPOSÉE PAR NOTRE FILIALE SIMPEL⁽¹⁾** **Nous consulter**

> 2.8. COUVERTURE DE TAUX

- INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME** **Nous consulter**

> 2.9. FINANCEMENTS DURABLES

- PRÊT À IMPACT** **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le Prêt à impact est une offre de financement destiné à valoriser votre démarche RSE avec un taux d'intérêt indexé sur votre performance extra-financière.

⁽¹⁾ Sous réserve de commercialisation



3 LES PLACEMENTS

> 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE ⁽¹⁾

BON À SAVOIR :

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

■ Comptes à Termes

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| - Comptes à Termes en euros (taux fixe, révisable ou progressif)..... | Nous consulter |
| - Comptes à Termes en devises..... | Nous consulter |
| - Comptes à Termes Responsables..... | Nous consulter |

BON À SAVOIR :

Le Compte à Termes Responsable est une solution de placement sécurisée, redirigeant les investissements vers une enveloppe de financements dédiée et bonifiée, reliée à des indicateurs de performance à vocation sociale ou environnementale.

■ Comptes sur Livret (Associatis, Logement social, Régional).....

Nous consulter

■ Livret A, Livret B

Nous consulter

■ Frais de tenue de compte sur livret (Livret B, CSL régional, CSL Associatis, CSL Logement Social) inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier).

Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel.....**30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

> 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE

La Caisse d'Epargne Ile-de-France, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne Ile-de-France peut bénéficier de retrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Epargne Ile-de-France peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers disponible sur le site <https://www.amf-france.org>

■ Parts sociales

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| - Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quelque soit le support de détention | Gratuit |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|

■ Emprunts BPCE

Nous consulter

■ Bons de caisse, Certificats de Dépôt Négociables (CDN), Titres de Créances Négociables (BMTN, EMTN)

Nous consulter

■ Contrats de capitalisation

Nous consulter

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

■ Gestion de Trésorerie : Intégral Cash Trésorerie.....

Nous consulter

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

(1) Sous réserve d'éligibilité



3 LES PLACEMENTS

Nous consulter TVA

■ Gestion sous mandat

Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières. La Caisse d'Epargne Ile-de-France perçoit des droits d'entrée et de sortie sur des OPC hors groupe, des commissions de mouvement ainsi que des droits de garde. 80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Epargne Ile-de-France en tant que distributeur du mandat.

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et la Caisse d'Épargne Ile-de-France, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre la Caisse d'Épargne Ile-de-France, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

■ Analyse de portefeuille "portfolio clarity" **Gratuit**

Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille.

> 3.3. COMPTES TITRES

BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

DROITS DE GARDE

■ Titres hors groupe BPCE TVA

- Commission proportionnelle ⁽¹⁾ à la valeur du portefeuille selon le barème (minimum annuel 25 €)	
• Jusqu'à 30 000 €	0,25 %/semestre
• De 30 001 à 99 999 €	0,15 %/semestre
• A partir de 100 000 €.....	0,08 %/semestre
- Commission fixe par ligne	3,50 €/semestre

■ Titres du groupe BPCE TVA

- Par compte-titres jusqu'à 1 500 €	4,06 €/semestre
- Par compte-titres supérieur à 1 500 €	11,68 €/semestre
- Comptes sans position au 31/12 de l'année écoulée	50 €/semestre

■ Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier). Les frais et commissions prélevés semestriellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. **Application des droits de garde dans la limite de 30 €/an (montant plafonné par arrêté ministériel) TVA**

(1) Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et au 31/12 et prélevée semestriellement.

ORDRES DE BOURSE⁽¹⁾

	Banque de l'Orme	Par internet
Taux de courtage	1,45 %	0,50 %
Minimum de perception	15,90 €	7,90 €
Ordre non exécuté	12,00 €	
Ordre annulé	12,00 €	

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

- Opérations OPC du réseau groupe BPCE **Nous consulter**
- Opérations OPC d'un autre réseau **31 € + frais d'émetteur**
- Rachat OPC du réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**
- Frais de Gestion **Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

GESTION DE COMPTE TITRES

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement vous fournit. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

- Ouverture de compte-titres **Gratuit**
- Relevé trimestriel **Gratuit**
- Attestation de plus-values sur demande client **Gratuit**
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU). **Gratuit**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU) **17,75 € TVA**
- Relevé ponctuel de portefeuille **8,10 € TVA**
- Dépôt de titres non cotés :
 - Frais de constitution de dossier **203,00 € TVA**
 - Acte de gestion **75,00 €/acte**
- Transfert de compte-titres ordinaires vers un autre établissement du réseau
Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Transfert vers une autre banque :
 - Commission fixes **130,00 € TVA**
 - Commission par ligne **7,00 € TVA**
- Clôture de compte-titres **Gratuit**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

(1) La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



> 4.1. BANQUIER DU DIRIGEANT

La Caisse d'Epargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, la Caisse d'Epargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

> 4.2. INGÉNIERIE SOCIALE & AUTRES ASSURANCES

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de la Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure employeur, d'apporter des outils de motivation et fidélisation des salariés, de préparer la retraite et d'assurer la relance et la pérennité de l'entreprise.

- Épargne salariale (Plan d'Epargne Entreprise (PEE), Plan d'Epargne Retraite Collectif et PER Obligatoire (PERCOL, PERO) Intéressement **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Primissime, PERCOL&CO, PER Obligatoire et Intéressement de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif et PER Obligatoire en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL, PER Obligatoire) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

- Titres de services **Nous consulter** 

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de services, proposées par Swile, partenaire de la Caisse d'Epargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (titres-restaurants) et permettent de les valoriser (titres cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-Restaurant « Swile »⁽¹⁾ (carte)
- Titre Cadeaux « Swile »⁽¹⁾ (carte)

- Indemnités de Fin de Carrière / Indemnités de Licenciement⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC / IL (Indemnités de Fin de Carrière / Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite ou en cas de licenciement).

(1) Services fournis par Swile partenaire de la Caisse d'Epargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 402,50 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 . Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Melies – 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

(2) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

■ Protection Homme Clé⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de la personne assurée, le contrat Protection Homme Clé⁽¹⁾ garantit le versement d'un capital⁽²⁾ prédefini à l'entreprise pour atténuer les répercussions de cette absence. Il permet par exemple d'engager les dépenses de recrutement et de formation d'un remplaçant, de faire appel à la sous-traitance, de conserver la confiance des clients, fournisseurs et investisseurs, de préserver la trésorerie.

■ Assurances pour la protection de l'activité de l'entreprise **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

WTW France⁽³⁾, partenaire Caisse d'Epargne, vous propose des solutions d'assurances différentes selon vos besoins : Dommages aux biens, Responsabilité civile & Protection juridique, Flotte automobile, Construction/réfection de bâtiments, Assistance Mission/Individuelle Accident, Marchandises transportées, Gestion du cyber risque, Fraudes.

>4.3. INGÉNIERIE FINANCIÈRE

■ Opérations de couverture de risque

- Couverture de risque de taux **Nous consulter**

Nous vous proposons en partenariat avec Natixis⁽⁴⁾ d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt.

- Couverture de risque de change **Nous consulter**

Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis⁽⁴⁾ vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions.

- Couverture de risque de matière première **Nous consulter**

Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? La Caisse d'Epargne et Natixis⁽⁴⁾ proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité.

■ Opérations financières

- Montage de financement structuré (LBO...), transmission d'entreprises **Nous consulter**

(1) Protection Homme Clé est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des Assurances 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris. L'adhésion au contrat de prévoyance Homme Clé est soumise à la réalisation de formalités, notamment médicales selon le montant cumulé des capitaux garantis. Des limites d'âge sont appliquées.

(2) Selon conditions, limites et exclusions prévues aux documents contractuels en vigueur.

(3) Willis Towers Watson France Société de courtage d'assurance et de réassurance. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros.311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637 - Siège social : Tour Hekla – 52, avenue du Général de Gaulle – 92800 Puteaux. Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. [https://www.wtvc.com/fr-FR/Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 \(http://www.orias.fr\). Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR \(Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution\) – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 9](https://www.wtvc.com/fr-FR/Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (http://www.orias.fr). Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 9).

(4) NATIXIS - Société anonyme au capital de 5 044 925 571,20 euros, immatriculée 542 044 524 RCS Paris Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



> 4.4. INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Immobilier professionnel **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

- Offre Copropriétés **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne propose aux syndics comme aux syndicats de copropriétaires une offre répondant aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...).

- Offres Réservataires **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Promoteurs immobiliers, la Caisse d'Epargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

> 4.5. ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE DÉMARCHE RSE **Nous Consulter**

La Caisse d'Epargne accompagne votre démarche RSE en lien avec ses partenaires et filiales spécialisées du groupe et vous aide à structurer vos financements durables.

> 4.6. CYBERSÉCURITÉ

- CYBERSÉCUR+ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

En partenariat avec Synetis, offre visant à protéger l'activité des entreprises, améliorer leur sécurité et anticiper les attaques.

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



>5.1. TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

Se reporter à la page dédiée au compte courant et services associés.

>5.2. À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

CARTES

Se reporter à la page dédiée aux paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Dans l'EEE (Espace économique européen) en euros, complet, avec un BIC et un IBAN, frais partagés.

■ Virement PAPIER

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN **19,00 €**

■ Virement TÉLÉTRANSMIS

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN **0,20 €**

■ Confirmation d'émission de virement..... **20,00 €**

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Autres virements : en euros dans l'EEE, incomplet ou frais non partagés, hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

	Virement papier	Virement télétransmis
a) Commission proportionnelle	0,10 %	Inférieur ou égal à 75 000 € : 0,10% Au-dessus de 75 000 € : 0,05%
- Minimum de perception	23,00 €	12,00 €
- Maximum de perception		150,00 €
b) Commission de change si virement en devises	+ 0,05 %	+ 0,05 %
- Minimum de perception	+ 15,00 €	+ 15,00 €

- Frais d'intervention **28,00 €**

- Demande de retour de fonds sur opération émise à tort après échange interbancaire..... **28,00 €**

- Confirmation d'émission de virement **20,00 €**

- Frais de correspondant sur l'international **25,00 €**

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX TRANSFERTS **Nous consulter**

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ETRANGER

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne Ile-de-France n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encassemens étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA, le virement international ou encore votre contrat monétique, le cas échéant. Renseignez-vous en Centre d'affaires.

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

■ Commission de services.....	0,10 %
- Minimum de perception.....	30,00 €
■ Émission chèque de banque en devises.....	0,10 %
- Minimum de perception.....	30,00 €
■ Commission de change si chèque de banque en devises.....	0,05 %
- Minimum de perception.....	15,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible.....	0,30 % (min. 150 €)
- Commission de prorogation ou augmentation du montant/trimestre indivisible ..	0,30 % (min. 150 €)
- Commission de modification (autre que prorogation ou augmentation de montant).....	150,00 €
- Commission d'utilisation/examen/levée de documents	0,125 % (min. 120 €)
- Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible.....	0,10 % (min. 150 €)
- Frais supplémentaire d'étude/rédaction de projet.....	150,00 €
- Frais d'irrégularité ⁽¹⁾ (à la charge de l'exportateur).....	110,00 €
- Bon de cession (frais d'intervention).....	95,00 €

LETTER DE CRÉDIT STAND-BY IMPORT

- Frais de projet.....	Nous consulter
- Commission d'ouverture	Nous consulter
-Commission de prorogation ou d'augmentation.....	Nous consulter
- Commission de modification.....	Nous consulter
- Commission de paiement/mise en jeu	Nous consulter
- Frais d'acte complexe/majoration.....	Nous consulter

REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

- Commission d'encaissement.....	0,15 % (min. 100 € - max. 180 €)
- Commission d'acceptation.....	35,00 €
- Commission d'aval	Nous consulter
- Commission de modification.....	35,00 €
- Commission de clôture	100,00 €
- Frais d'impayés	100,00 €
- Frais de port.....	10,00 € TVA
- Frais de courrier express en Europe	30,00 € TVA
- Frais de courrier express hors Europe	30,00 € TVA
- Frais Swift	40,00 € TVA

(1) Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis.

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission d'encaissement	0,20 % (min. 120 € / max. 350 €)
- Commission d'acceptation	35,00 €
- Commission d'aval	Nous consulter
- Commission de modification	35,00 €
- Commission de clôture	100,00 €
- Frais d'impayés	100,00 €
- Frais de bon de cession	100,00 €
- Frais de port	10,00 € TVA
- Frais de courrier express en Europe	30,00 € TVA
- Frais de courrier express hors Europe	30,00 € TVA
- Frais Swift	40,00 € TVA

> 5.3. EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA d'un montant ≤ 50 000 € avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN	Gratuit
- Confirmation de réception de virement	20,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA, en devises quel que soit le pays.

■ Frais par virement	15,00 €
■ Commission de change si virement en devises	0,05 %
- Minimum de perception	15,00 €
■ Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absents ou incorrects	28,00 €
■ Confirmation de réception de virement	20,00 €
■ Frais pour correction de date de valeur pour un virement international	28,00 €

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX RAPATRIEMENTS

Nous consulter

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER

Coût réel

MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER

- Frais de dossier	1% (Min. 200 €)
- Frais de tirage	Max. 200 €

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

■ Forfait crédits documentaires export ≤ 100 000 €	
- Notifié inférieur à 100 000 €	320,00 €
- Confirmé inférieur à 50 000 €.....	370,00 €
- Confirmé de 50 000 € à 100 000 €	500,00 €
- Commission de modification.....	60,00 €
- Utilisation supplémentaire	100,00 €
■ Tarification unitaire crédits documentaires export > 100 000 €	
- Commission de notification	1 % ⁽¹⁾ (min. 105 €)
- Inférieure ou égale à 1500 K€	0,5 % ⁽¹⁾ /min. 105 €
- Supérieure à 1500 K€	105,00 €
- Commission de modification.....	1,5 % ⁽¹⁾ (min. 140 €)
- Commission de levée de documents.....	1 % ⁽¹⁾ (min. 75€)
- Commission d'encaissement	1,25 % ⁽¹⁾ (min. 125€)
- Commission de transfert.....	0,625 % ⁽¹⁾ (min. 115 €)
- Commission de paiement sur transfert.....	Nous consulter (min. 350 €)
- Commission de confirmation.....	Nous consulter (min. 350 €)
- Commission d'acceptation ou de paiement différé.....	Nous consulter (min. 350 €)
- Frais d'intervention à la demande.....	90,00 €

LETTRÉ DE STAND-BY EXPORT

- Commission de notification/acte standard.....	Nous consulter
- Commission de modification/avenant.....	Nous consulter

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission d'encaissement	0,15 % (min. 100 € / max. 180 €)
- Commission d'acceptation.....	35,00 €
- Commission demande d'aval	50,00 €
- Frais de relance	35,00 €
- Commission de modification.....	35,00 €
- Commission de clôture	100,00 €
- Frais d'impayés	100,00 €
- Frais Swift	40,00 € TVA
- Frais de port.....	10,00 € TVA
- Frais de courrier express en Europe.....	30,00 € TVA
- Frais de courrier express hors Europe.....	30,00 € TVA

(1) En % du montant

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement.....	0,20 % (min. 120€ ; max 350 €)
- Commission d'acceptation.....	35,00 €
- Commission demande d'aval	50,00 €
- Frais de relance	35,00 €
- Commission de modification.....	35,00 €
- Commission de clôture	100,00 €
- Frais d'impayés	100,00 €
- Frais Swift	40,00 € TVA
- Frais de port.....	10,00 € TVA
- Frais de courrier express en Europe.....	30,00 € TVA
- Frais de courrier express hors Europe.....	30,00 € TVA

>5.4. ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

■ Réception de MT101 en provenance de banques tierces	
- Abonnement mensuel	Nous consulter
- Envoi de MT940 vers des banques tierces	Nous consulter

>5.5. OPÉRATIONS DE CHANGE

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change)	Gratuit
---------------------------------------------------------------------------------------	----------------

CHANGE AU COMPTANT

- Commission de change	0,05 %
- Minimum de perception.....	15,00 €

CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS +

- Frais de mise en place.....	45,00 €/dossier
- Commission de change	0,05 %
- Minimum de perception.....	15,00 €
- Levée.....	15,00 €

SWAP DE CHANGE

- Frais de mise en place.....	45,00 €/dossier
- Commission de change	0,05 %
- Minimum de perception.....	15,00 €

SERVICES (CHANGE À TERME ET SWAP DE CHANGE)

Nous consulter

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE

Nous consulter

AUTRES SERVICES (OPTIONS, PRODUITS STRUCTURÉS).....

Nous consulter

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



> 5.6. OFFRE BPI FRANCE ASSURANCE EXPORT⁽¹⁾

ASSURANCE RISQUES EXPORTATEUR PRÉFINANCEMENT⁽²⁾

(Clientèle entreprises) **Nous consulter**

Adossé à l'assurance Préfinancement Risque Exportateur de BPI France Assurance Export, la Caisse d'Epargne Ile-de-France vous propose un crédit de préfinancement dédié au financement des dépenses dans le cadre d'un contrat signé à l'export.

ASSURANCE RISQUES EXPORTATEUR CAUTIONS⁽²⁾ (Clientèle entreprises)

Adossé à l'assurance Caution Risque Exportateur de BPI France Assurance Export, la Caisse d'Épargne Ile-de-France facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export.

> 5.7. AVANCES EN DEVISES IMPORT ET EXPORT

- Frais de dossier.....	1% (Min. 200 €)
- Frais de tirage	200€/dossier (Max.)
- Taux.....	Nous consulter
- Frais de mise en impayé.....	100 €

> 5.8. GARANTIES INTERNATIONALES

..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne execution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

> 5.9. PORTAIL TRADE

BON À SAVOIR :

Aboonnement pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires Import/export et garanties internationales)..

> 5.10. OFFRE COFACE

..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export. En partenariat avec COFACE, la Caisse d'Épargne propose des solutions adaptées à la sécurisation de votre poste client.

> 5.11. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL...**Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne à travers ses Partenaires Pramex International et Globallians vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).

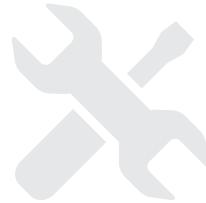
> 5.12. FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier.....	10,00 € TVA
- Frais de courrier express.....	30,00 € TVA
- Frais de Swift	40,00 € TVA

(1) BPI FRANCE ASSURANCE EXPORT Agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat, en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances SAS au capital de 30 000 000 euros - 815 276 308 RCS Crétel- N° TVA FR 29 815 276 308 ORIAS W17003600. Siège social : 27-31 , avenue du Général Leclerc- 94710 Maisons-Alfort Cedex Tél. : +33 1 41 79 80 00 - Fax : +33 1 41 79 80 01.

(2) Assurance Risques Exportateur Préfinancement et Assurance Risques Exportateur Caution sont des contrats de BPI France Assurance Export, entreprise régie par le code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information. Cf. mentions légales complètes dans le lexique.

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> 6.1. RECHERCHE DE DOCUMENT

INTERVENTION

- Recherche, Historique, Frais de recherche sur dépôt d'espèces, Lettres accréditives	18,00 €
- Photocopie de chèque de moins d'un an	14,40 €/chèque
- Photocopie de chèque de plus d'un an	17,50 €/chèque

> 6.2. AUTRES FRAIS

- Frais d'envoi de documents à la demande du client en recommandé avec AR	Sur devis
---------------------------------------------------------------------------------	------------------

> 6.3. JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service	Nous consulter <small>TVA</small>
-------------------------------------	------------------------------------------

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



> 7.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention	8,75 €/opération
Dans la limite d'un plafond journalier de 43,75 €	

> 7.2. INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)	10,00 €⁽¹⁾
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00 €
Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire.....	20,00 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- Pour un chèque inférieur ou égal à 50,00 €	21,25 €⁽²⁾
- Pour un chèque supérieur à 50,00 €	41,25 €⁽²⁾
Dans la limite d'un plafond journalier de	100,00 €

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

> 7.3. INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)	10,00 €⁽¹⁾
---------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télerèglement SEPA) rejeté pour défaut de provision :

- prélèvement inférieur à 20,00 €.....	Montant de l'opération
- prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €	11,25 €⁽²⁾
Frais dans la limite d'un plafond journalier	40,00 €

Le forfait de frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télerèglement SEPA) comprend⁽³⁾ : les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

(1) En cas de paiement du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

> 7.4. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **10,00 €**
- Frais par saisie-attribution ou saisie conservatoire..... **120,00 €**
- Frais par Saisie Administrative à Tiers Détenteur **10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00 €).**

BON À SAVOIR :

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> 7.5. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition chèque par l'émetteur **15,00 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier par l'émetteur **25,00 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA **15,00 €**
- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération effectuée par carte
 - en France **36,00 € + Frais éventuels facturés par la banque du commerçant**
 - à l'étranger **66,00 € + Frais éventuels facturés par la banque du commerçant**

8 LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Epargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'identité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant du crédit (ou de l'engagement par signature) consenti et confirmé. Elle est perçue d'avance, en une fois à la mise en place du crédit ou, au prorata, selon une périodicité définie au contrat.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par Caisse d'Epargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel Caisse d'Epargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

EDI

Échange de Données Informatisées.

ESPACE SEPA

SEPA : l'espace unique des paiements en euros

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.



8 LEXIQUE

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni,
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et île de Man font partie de l'espace SEPA.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Epargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Epargne.

8 LEXIQUE



LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Epargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à présenter des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier de présenter des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- rejet : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- reversement : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- retour : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- demande de remboursement : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit COmpensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 LES NUMÉROS UTILES



> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement la Caisse d'Epargne Ile-de-France ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur CEnet par internet - www.caisse-epargne.fr (1)

Ou depuis votre Smartphone, sur www.m.caisse-epargne.fr (1)

> MONÉTIQUE COMMERCANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

TECHNIQUE (TPE)

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par NPS)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

SAV

0 825 888 613 Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)
Du lundi au samedi de 9h à 18h.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



> PROCEDURE DE RECLAMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d’Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas, à :

**Caisse d'Epargne Ile-de-France
Département support banque au quotidien BDR
26, 28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75 633 Paris Cedex 13**

■ Délais de traitement

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d’envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui n’excèdera pas deux mois (à compter de la date d’envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d’attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ Cas particulier

Si votre réclamation porte sur l’execution d’un contrat d’assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com - rubrique : réclamation-et-mediation.

> PROCÉDURE DE MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas ou en l’absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d’action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ MÉDIATEUR DE L’AMF

L’Autorité des Marchés Financiers dispose d’un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d’un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers (CTO, obligations, actions, OPC...), l’information des investisseurs, l’exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc⁽¹⁾...

Vous pouvez le saisir de préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR bouton «Saisir le médiateur».

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l’AMF disponible sur le site Internet de l’AMF : www.amf-france.org (Coût selon fournisseur d'accès internet).

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
<http://www.amf-france.org>

ou en scannant le QR code



■ MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service **gratuit**, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>* Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

■ MÉDIATION DE L'ASSURANCE POUR LES TPE ET PME

Pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander **gratuitement** un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

* Cout selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

> POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d’Affaires ou consultez notre site internet :
[www.caisse-epargne.fr*](http://www.caisse-epargne.fr) > **Région Ile-de-France.**

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr > **Région Ile-de-France > Tarifs et informations réglementaires**



* Coût de connexion selon votre opérateur.

BANQUE & ASSURANCES

VOTRE RELATION AVEC LA BANQUE DE L'ORME VOTRE CHARGÉ D'AFFAIRES

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les services de la Banque de l'Orme, votre Chargé d'Affaires Banque de l'Orme se tient à votre disposition :

Par téléphone : 01 85 56 61 60⁽¹⁾
Par e-mail : [agence.911-banquedelorme@ceidf.caisse-epargne.fr^{\(2\)}](mailto:agence.911-banquedelorme@ceidf.caisse-epargne.fr)



(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. Plus d'informations sur www.caisse-epargne.fr/Ile-de-France
(2) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès à internet



CONDITIONS & TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES BANQUE DE L'ORME DÉCIDEURS EN RÉGION AU 1^{ER} JANVIER 2026
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 PARIS CEDEX 13. Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital de 2 375 000 000 Euros 382 900 942 RCS Paris Siège social : 19 rue du Louvre, 75001 Paris - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNU (BPCE – SIRET 493 455 042). Crédit photo : iStock - Droits Réservés. EdEp.2512.01094.